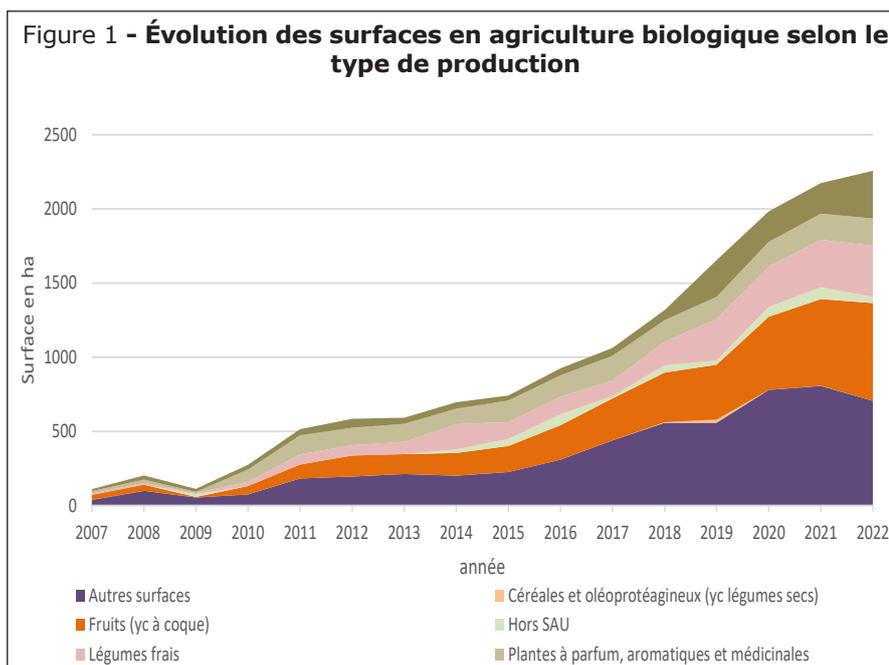


A partir de 2015, les productions bio se développent fortement sur 4,1% de la surface en 2020

En 2022, l'agence bio recense 506 exploitations qui valorisent 2 200 hectares dont 645 de friches. Cette évolution semble particulièrement sensible à partir de 2015. Pour le recensement agricole de 2020, plus de 40% des exploitations valorisent une surface agricole utile (SAU) de moins de 2 hectares. Le nombre de producteurs de fruits et de maraîchers en agriculture biologique apparaît particulièrement important. Les chefs d'exploitations bio sont plus jeunes (15 % ont moins de 40 ans) et mieux formés puisque 60 % d'entre eux possèdent une formation de niveau bac et plus. La main d'œuvre, correspond à 1 022 équivalent temps plein (Etp) soit 10 % des Etp au total. Ces exploitations font plus souvent appel à la main-d'œuvre salariée permanente non familiale. De plus, les communes : Tampon, Saint Benoit, Saint Paul, Sainte Marie et Saint Philippe se signalent par une SAU en bio ramenée au siège d'exploitation de 150 ha et plus. Enfin, les exploitations converties en agriculture biologique font appel le plus souvent à des circuits courts, en premier lieu à la vente directe à la ferme pour 34,8% d'entre elles.

La production agricole biologique s'est largement développée entre 2010 et 2020, qui se mesure entre deux recensements agricoles. De plus, selon l'agence bio en 2022, 506 exploitations sont converties ou en cours de conversion à ce mode de production soit 2 200 hectares

certifiés ou en conversion (dont 645 ha de friches). La part de surface en bio dans la SAU est de 5,8 % dont 4,1% sans les friches. En productions animales, œufs et volailles de chair apparaissent les plus significatives en bio. A cela, se rajoute l'apiculture avec 1 500 ruches recensées. Le développement de la surface en bio est particulièrement important à partir de 2015 (Figure 1). Les autres surfaces représentent 31 % de surfaces certifiées non productives (zone de cueillette, bois et landes non pâturés). Les surfaces en fruits et en légumes frais représentent respectivement 29 % et 16 % de la surface certifiées. Ainsi, 300



Source : Agence Bio - Traitement SISE 2023

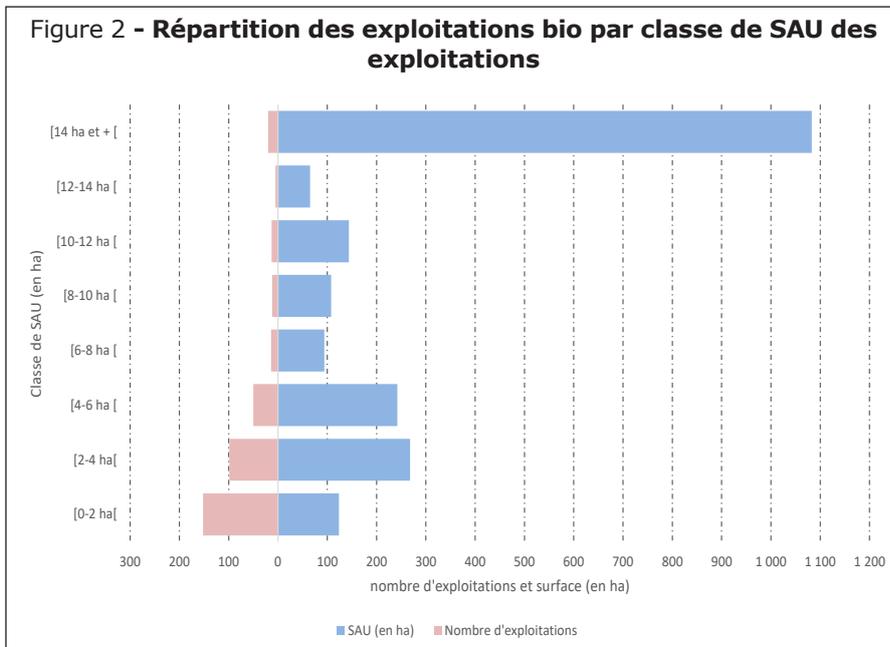
producteurs de fruits et 270 de légumes assurent la production bio de l'île.

Une surface fruitière en forte progression

L'évolution est particulièrement sensible en production fruitière passant de 176 ha en 2015 à 659 ha en 2022. La progression des surfaces en production de légumes destinées au marché du frais apparaît importante puisqu'elle passe de 112 ha en 2015 à 345 ha en 2022. Il convient de noter une présence significative de Plantes à parfum, aromatiques et médicinales bio sur l'île notamment la vanille puisqu'elles représentent 283 ha en 2022. A contrario, malgré une surface de 321 ha de surfaces fourragères, seules 13 exploitations sont concernées par l'élevage dans l'île en 2022 selon l'agence bio.

Des structures très différentes en fonction de l'activité

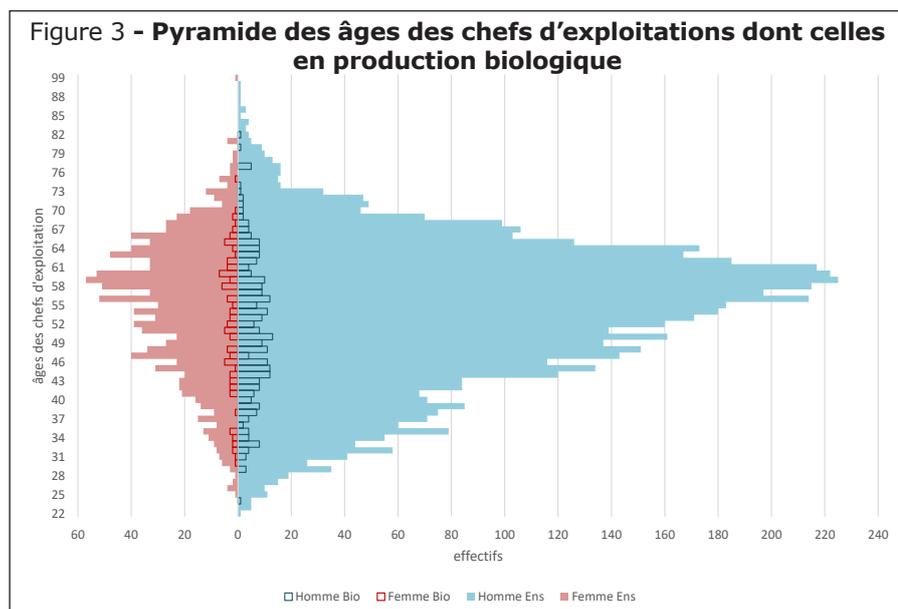
Plus de 40 % des exploitations bio ont une surface agricole utile de moins de 2 hectares



Source : Recensement agricole 2020 - traitement SISE 2023

(Figure 2). Cela représente un peu moins de 6% de la surface de ces exploitations. A l'opposé, une vingtaine d'exploitations valorisent 1082 hectares selon le recensement agricole de 2020. Le recours à la vente directe est inversement proportionnel à la taille des exploitations. A ce titre, 71 % de la SAU des exploitations de moins de 2 ha déclare utiliser ce mode de commercialisation. La surface de celles de plus de 14 hectares n'est que de 27 %. Ainsi, sur les 220 exploitations bio assurant tout ou partie

de leur commercialisation en vente directe, 107 ont une SAU de moins de 2 hectares. Seules dix exploitations sur la vingtaine de producteurs dont la SAU est supérieure à 14 hectares vendent directement aux consommateurs. Il existe encore moins d'exploitations qui assurent la transformation de leur production à la ferme. Seules 49 exploitations sont dans ce cas sur les 365 recensées en 2020. Pour l'essentiel, elles cultivent moins de 4 hectares de SAU (31 sur les 49).

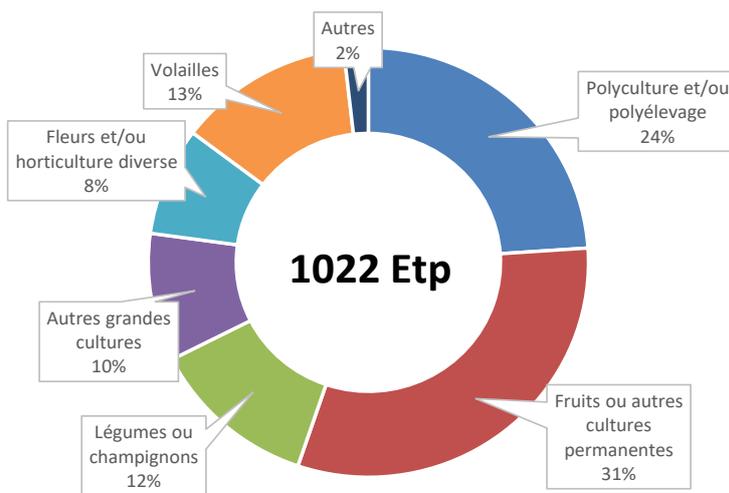


Source : recensement agricole de 2020 - traitement SISE 2023

Des producteurs bio plus jeunes

Les chefs et coexploitants en Bio sont plus jeunes par rapport à ceux de l'ensemble des exploitations du recensement 2020. En 2020, 403 chefs et coexploitants valorisent une agriculture biologique. Dans cette population, les femmes représentent 26 % contre 18% sur l'ensemble des chefs et coexploitants. Ceux de moins de 40 ans correspondent à 15 % de la population chez les producteurs Bio, contre 12% sur l'ensemble de la même population (Figure 3).

Figure 4 - Répartition du nombre d'Etp en fonction de l'orientation des exploitations en 2020



Source : recensement agricole 2020 - CTICS - traitement SISE 2023

Plus formé que les responsables conventionnels, ils possèdent au moins la capacité agricole, soit un niveau bac et plus pour 60 % d'entre eux. Ces chefs d'exploitations enregistrent une progression positive de cette situation puisque seuls 17 % des chefs et coexploitants avaient une formation de niveau BAC et plus en 2010. Ce constat est encore plus significatif pour les femmes, puisqu'en 2020, 74 % d'entre elles possédaient au minimum un niveau BAC agricole.

Une main d'œuvre non familiale permanente

Le développement de la production agricole bio dans l'île a permis une forte croissance en 10 ans de la main d'œuvre correspondante. Celle-ci correspond à 1 022 Etp au total en 2020 soit environ 10% des équivalent temps plein recensés en 2020. En 2010, ces producteurs représentaient 104,5 Etp pour 48 exploitations soit moins de 1% de la main d'œuvre agricole. En 2020, un tiers de la main d'œuvre correspond à celle des chefs

d'exploitations et un peu plus de la moitié à de la main d'œuvre salariée non familiale. Ce constat s'explique notamment par la forte présence d'exploitations fruitières spécialisées (31% des Etp), de Légumes et d'exploitations plus diversifiées (Polyculture et/ou polyélevage). (Figure 4).

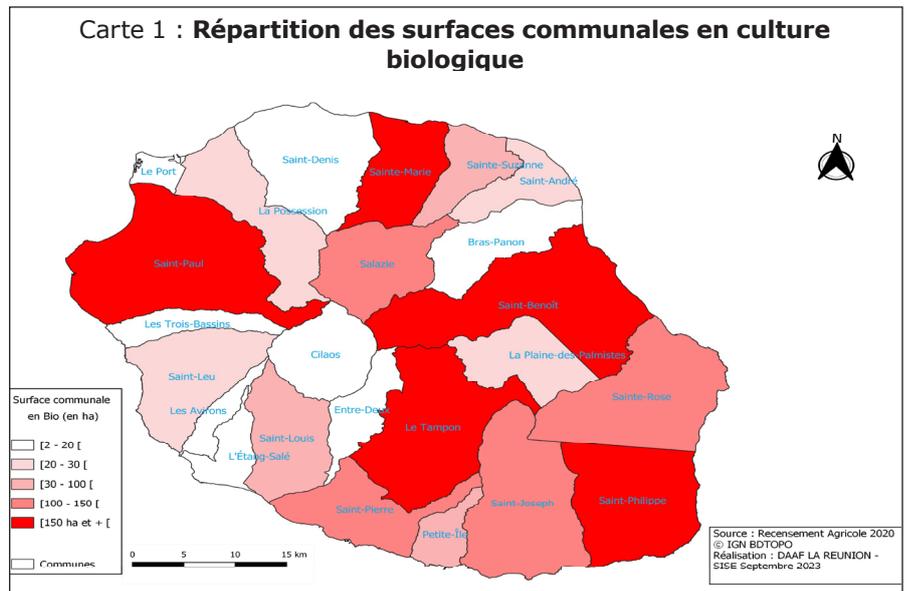
Le développement des exploitations productrices de volailles et horticoles bio en 10 ans est à signaler. Quasiment inexistant en 2010, ces exploitations ont permis

notamment le développement de la main d'œuvre salariée permanente non familiale. En 2020, cette part de la main d'œuvre est trois fois plus importante dans les exploitations bio que dans celles conventionnelles.

Une localisation de la production en fonction des orientations

Certaines communes se distinguent par l'importance des surfaces agricoles communales en agriculture biologique (Carte 1). Ainsi, les communes : Tampon, Saint-Benoit, Saint-Paul, Sainte-Marie et Saint-Philippe enregistrent une SAU communale en bio ramenée au siège d'exploitation de 150 ha et plus. L'importance de cette surface est en premier lieu corrélée avec l'orientation des exploitations concernées. A titre d'exemple la commune du Tampon possède la plus grande surface certifiée en agriculture de l'île en grande partie du fait de la présence de plusieurs exploitations dont l'orientation principale est « autres grandes cultures ». Par contre, la

Carte 1 : Répartition des surfaces communales en culture biologique

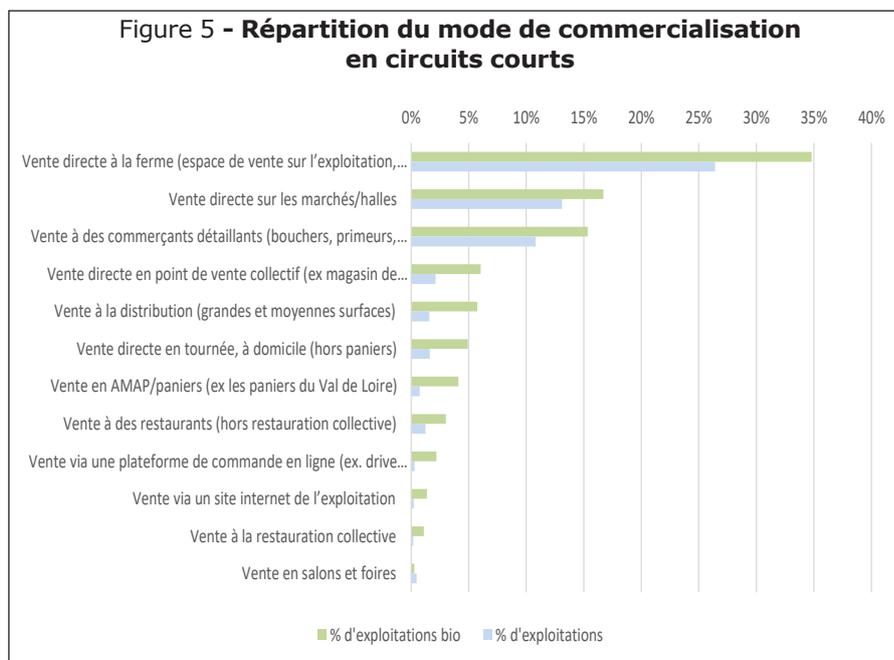


Source : recensement agricole 2020 - Traitement SISE 2023

majorité des exploitations de la commune de Saint-Paul correspond aux orientations spécialisées en production de fruits, de légumes dont les structures sont plus petites (en moyenne inférieure à 5 ha).

Plus d'un tiers des exploitations bio vendent directement à l'exploitation

Plus encore que l'ensemble des exploitations de l'île, celles en agriculture biologique font appel en premier lieu à la vente directe à la ferme soit 34,8 % contre 26,4 % (Figure 5). Les marchés puis les magasins spécialisés forment avec la vente directe un trio des modes de commercialisation les plus utilisés par ces producteurs. Pour l'ensemble des exploitations



Source : recensement agricole 2020 - Traitement SISE 2023

cela représente la moitié des modes de commercialisation, et deux tiers pour les exploitations bio. Il convient de préciser que sur les 365 exploitations du

recensement en agriculture biologique en 2020, seules 255 sont intégralement converties pour une SAU de 723 ha sur les 2 127 ha recensés.

Sources et définitions

Le recensement agricole permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des exploitations agricoles, à savoir toute unité économique répondant aux critères soit avoir une activité agricole soit de production, ou de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ; atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...) ; avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité.

La production brute standard (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le calcul de la PBS permet aussi de classer les

exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production. Un équivalent-temps-plein (ETP) correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

L'Agence BIO centralise, analyse et partage les données du secteur Bio. Grâce à la notification des opérateurs qui se convertissent au Bio et sur la base de données des organismes certificateurs, elle assure le suivi du nombre d'acteurs et de leur activité, ainsi que des surfaces allouées au Bio. Elle produit également des études stratégiques et économiques pour éclairer les décisions des entreprises et des pouvoirs publics. Les chiffres fournis par l'Agence BIO sont basés sur différentes sources de données (organismes certificateurs, déclarations administratives, enquêtes complémentaires) ainsi que d'autres organismes tels qu'Agreste ou FranceAgrimer.